

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents ou représentés : **30**

Qui ont pris part à la délibération : **30**

Date de la convocation : **14/12/2015**

Date d'affichage : **14/12/2015**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du LUNDI 21 DECEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt et un décembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX – Pascal CORDÉ - Maria De Fatima FIANDINO - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Jean-Jacques GABERT - Patrick CLAUDEL - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - René LE VIAVANT - Renée FALCO – Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ

POUVOIRS : Laëtitia PICOT à Marc Etienne LANSADE / Aimé GARNIER à Patrick GARNIER/ Christelle DUVERNET à Eric MASSON / Malika OUAREZKI à Michel DALLARI

ABSENTS : Sébastien MACREZ – Marie-Ly GARCIA – Michel BERTIN

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale sa délibération du 14 octobre 2015 par laquelle, le Conseil Municipal approuvait les dates prévisionnelles de fermeture des crèches pour l'année 2016.

Cependant une nouvelle organisation dans la répartition des fermetures des structures a induit une modification des dates prévisionnelles des fermetures des crèches arrêtées précédemment.

N° 2015/193

AVENANT N°5 ANNULE ET REMPLACE CELUI ACTE LE 14 OCTOBRE 2015

CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES STRUCTURES D'ACCUEIL COLLECTIF DE LA PETITE ENFANCE – MODIFICATION DES PERIODES DE FERMETURE DES CRECHES – ANNEE 2016

CM 21/12/2015

N° 2015/193

AVENANT N°5 ANNULE ET REMPLACE CELUI ACTE LE 14 OCTOBRE 2015

CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES STRUCTURES D'ACCUEIL

COLLECTIF DE LA PETITE ENFANCE – MODIFICATION DES PERIODES DE FERMETURE DES CRECHES –

ANNEE 2016

Les accueils seront donc répartis de la façon suivante :

- La crèche Poids-Plume fermera du 11 juillet 2016 au 29 juillet 2016 (les structures de Plein Soleil et Pisan accueilleront l'ensemble des enfants)
- La crèche Pisan fermera du 1^{er} août au 21 août 2015 (L'ensemble des enfants de Poids-Plume seront accueillis dans les locaux de Plein Soleil ainsi que les remplacements des crèches Pisan et Plein Soleil s'il y a lieu)
- Bien que les locaux de Plein Soleil soient ouverts, les équipes de personnel de cette structure seront en congés du 1^{er} août au 21 août 2016.
- La semaine de vacances de printemps est supprimée pour les crèches Pisan et Plein Soleil.

Le Conseil Municipal est appelé à entériner ces décisions et à autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 5 au contrat de délégation de service public pour la gestion des structures d'accueil collectif de la petite enfance, dont le projet est joint à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'entériner les dates prévisionnelles de fermeture des crèches pour l'année 2016,
- d'approuver l'avenant N° 5 au contrat de Délégation de Service Public pour la gestion des structures d'accueil collectif de la petite enfance,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 5 au contrat de Délégation de Service Public pour la gestion des structures d'accueil de la petite enfance.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**



Le Maire,


Marc Etienne LANSADE.